

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution d'une avance de subvention à l'Aquarium des lagons
avant le vote du budget principal primitif pour l'année 2018

P.J. : 1 projet de délibération

Dans l'attente de l'attribution de subventions aux divers organismes et associations à caractère environnemental après le vote du budget primitif en mars 2018, il est proposé le versement d'une avance à l'Aquarium des lagons.

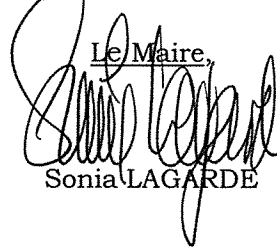
La Ville est membre fondateur de cet établissement public, constitué en syndicat mixte, dont sont également membres la Nouvelle-Calédonie et la province Sud.

Au titre de l'année 2017, l'établissement a bénéficié d'une subvention de 64 millions CFP, représentant la contribution financière de la Ville pour l'accomplissement de ses missions de présentation au public des écosystèmes calédoniens, d'animation et de sensibilisation des publics à leur préservation, de développement de relations de coopération avec les institutions et organismes homologues français, européens et étrangers. Cette subvention a été versée par quarts trimestriels de 16 millions de F/CFP à l'établissement public. Le premier de ces versements ayant été voté en 2016 par anticipation du budget primitif 2017.

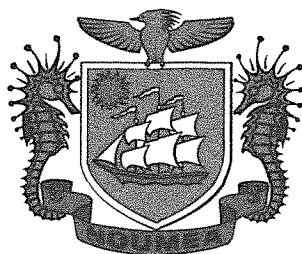
La Ville entend poursuivre son soutien à l'Aquarium des lagons. A l'instar de l'an passé, il est proposé au conseil municipal d'attribuer un acompte de 16 millions F/CFP à titre d'avance sur la subvention qui sera proposée en 2018 par la Ville.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 20 novembre 2017

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le mardi 12 DEC. à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 04.12.2017	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Christine BELLET
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Patrick SENS
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Charlène SOERIP
	M.	Marc ZEISEL	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	André WAMO
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Isabelle LAFLEUR
DATE D'AFFICHAGE 06.12.2017	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Sonia BACKES
	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Mathieu OUANEMA	M.	Charles ERIC
	Mme	Janine BAJON	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Angélo PITO
	Mme	Karine DESTOURS	Mme	Dina REY

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Marc MANSEL	M.	Christophe CHEVILLON
conseillers en exercice	: 53	M.	Daniel LEROUX	Mme	Laurène CASSAGNE
		M.	Dominique SIMONET	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	: 34	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
Nombre de votants	: 42	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Gilles UKEIWE
(8 procurations)		M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Félicia BALLANGER
		Mme	Sabine KAGY	M.	Jonas TAOFIFENUA
		M.	Christophe OBLED	Mme	Francine BEYNEY
		Mme	Germaine NEWEDOU	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI

SORTIE DE :

Mme F. SUVE

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2017/1034
attribuant une avance de subvention à l'Aquarium des lagons avant le vote du budget principal
primitif pour l'année 2018

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **12 DEC. 2017**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2016/1338 attribuant des avances de subventions à divers organismes et associations avant le vote du budget primitif pour l'année 2017

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/198 du 14 mars 2017 relative au budget principal primitif 2017 de la Ville,

VU la note explicative de synthèse n° 2017/792 du 20 novembre 2017,

La Commission de l'Environnement et du Développement Durable entendue en séance du 27 novembre 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Est attribué à l'Aquarium des lagons un acompte de 16.000.000 F/CFP à valoir sur sa subvention 2018 pour contribuer, à titre d'avance, au financement de ses missions.

ARTICLE 2 /

Les crédits nécessaires seront prévus dans le budget principal primitif de l'exercice 2018 de la Ville au chapitre 65 «Charges de gestion courante».

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et notifiée à l'Aquarium des lagons.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **12 DEC. 2017**

POUR EXTRAIT CONFORME



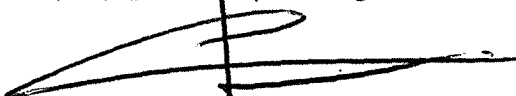
DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD -
D. F. (dont T.P.S.) -
P.A. (SCAF et AGENDA 21) -
AQUARIUM DES LAGONS -

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 15 DEC. 2017
au Commissaire Délégué
et notifié le 20 DEC. 2017
~~et homologué le~~
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,


Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances